

Aigle, le 3 juin 2020

Au Conseil communal d'Aigle

Rapport de la commission chargée de l'étude du

Rapport-préavis municipal n°2020-04 du lundi 9 mars 2020

Relatif à

**La réponse au postulat de M. Clément Reber (PLR) du 28 mars 2019
demandant une analyse de la politique environnementale communale.**

Commission composée de :

Premier membre : Alexandre Massy (UDC)

Membres : Martine Cheseaux (PLR)
Nicole Costa-Ansermoz (PLR)
Corinne Feuz-Charrière (Alt. – Verts)
Danielle Martin (PS)
Patrick Graff (EA)
Pierre Schumacher (PLR)

Déléguée municipale : Isabelle Rime

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission s'est réunie à une reprise, le mardi 26 mai 2020 à l'Hôtel de Ville, en présence de Mme Isabelle Rime, Municipale. Nous la remercions pour ses réponses sincères et transparentes, qui ont permis à la Commission de travailler sereinement.

En préambule, revenons sur la structure du rapport de la Municipalité, lequel répond avec objectivité aux questions du postulant, M. Reber. Ce document consiste essentiellement en une liste d'actions, prises ou envisagées par la Municipalité, sans hiérarchisation de l'importance de ces mesures, sans vision d'ensemble ni indication sur le contexte dans laquelle chacune de ces mesures s'insère. Bien que d'un premier abord surprenant et décevant, ce rapport reflète en fait avec acuité l'état actuel des préoccupations écologique de la Municipalité.

Les actions de l'administration communale qui en découlent, se bornent essentiellement en des mesures entrées pour la plupart depuis longtemps dans les usages des entreprises privées (mode « veille » des ordinateurs, fontaines à eau, tri des déchets, emploi de papier recyclé, formation du personnel aux normes écologiques). Certaines

mesures déjà effectives n'ont pas été mentionnées, comme la mise à disposition aux organisateurs de manifestations de gobelets consignés réutilisables.

Les autres mesures décrites semblent dictées par une sorte de « chasse au label », plus que par une réelle volonté politique.

A aucun endroit, le rapport ne fait mention d'une vision globale de l'écologie pour notre Commune, ni d'un bilan écologique de l'évolution de notre ville durant les dernières décennies, pas plus que des enjeux pour l'avenir. Contrairement aux préoccupations reflétées dans les médias et de certaines communes vaudoises, il n'est nulle part fait mention du climat. Par ailleurs, il n'est fait aucune mention de l'Agenda 21, adopté il y a longtemps par le Conseil communal, qui aurait dû orienter depuis plusieurs législatures les choix de la Municipalité lors de l'élaboration des préavis vers une plus grande responsabilité écologique.

Après discussion, la Commission a choisi de s'en tenir à l'étude du contenu du rapport de Municipalité, et de ne pas développer le thème de l'écologie dans sa globalité, la tâche étant démesurée. Par ailleurs, l'orientation écologique de la Municipalité découle du libre choix des électeurs.

Nous développerons donc certains aspects du rapport-préavis :

1) Label « Cité de l'énergie ».

Notre ville est certifiée par ce label depuis 2009, et des audits ont lieu tous les 4 ans. Selon les résultats obtenus, nous pouvons observer que le point fort est l'organisation interne de l'administration et des services communaux. Aucun des 6 autres points contrôlés n'est vraiment performant, mais le domaine qui pêche le plus est celui des bâtiments.

En effet, le parc immobilier de la Commune est généralement désuet, tant du point de vue des assainissements thermiques que des moyens de chauffage. Sachant que la production de chaleur représente une part énorme de la consommation énergétique en Suisse, ce sujet est à juste titre une priorité. Dans ce but, la Municipalité a demandé la réalisation de fiches énergétiques de chaque bâtiment propriété de la Commune. Cette analyse (CEBC+) est obligatoire en cas de vente immobilière ou de grosse rénovation et elle propose des pistes d'amélioration chiffrées. La compilation de ces études permettra de définir un calendrier de rénovations. A ce jour, 6 bâtiments ont été expertisés.

A l'heure actuelle, la Municipalité n'a pas de stratégie énergétique clairement exprimée et agit au cas par cas. Dans les nouvelles constructions, le collège Michel Mayor a obtenu le label Minergie et est chauffé au moyen d'une sonde géothermique. Le collège Kiwi est chauffé par une pompe à chaleur. Le collège des Petits-Pois est relié à distance au chauffage des Dents-du-Midi.

Une étude est actuellement en cours afin de déterminer la faisabilité d'une centrale de chauffage à distance pour les bâtiments jouxtant l'Hôtel de Ville. Dans la mesure où il n'y aurait pas d'obligation pour les propriétaires privés sis à proximité de se relier à ce chauffage, le choix est louable. La commission émet néanmoins un vœu concernant ce projet :

VCEU 1 : la Commission demande d'étudier la possibilité d'employer du bois déchiqueté provenant de la déchetterie communale comme combustible pour ce chauffage à distance.

VCEU 2 : La Commission demande d'étudier l'opportunité de relier également le site scolaire de la Grande-Eau et Bâtiment 54 à cette centrale de chauffage à distance, au vu de leur proximité.

Par ailleurs, la Commission ne peut que regretter qu'une telle démarche n'ait pas eu lieu pour le site scolaire de la Planchette.

Toutefois, le domaine de l'assainissement des bâtiments est celui dans lequel nous pouvons relever les progrès les plus conséquents. Enfin, relevons que le délégué à l'énergie, M. Michael Dupertuis, est un mandataire privé occupé par notre ville à un taux d'activité de 30%.

Pour ce qui est des bâtiments privés, le montant des subventions communales distribuées pour les assainissements se monte à 60'000 CHF par année. Cette somme vient en complément des subventions allouées par le Canton. Bien que le montant soit relativement important, il ne semble pas qu'il ait un effet décisif sur le nombre de rénovations d'immeubles privés, au vu des coûts gigantesques de ce type de travaux. D'un autre côté, les Aiglons peuvent bénéficier gratuitement des conseils du délégué à l'énergie, ce qui est remarquable.

2) Planification énergétique territoriale.

La Commune a débuté une analyse de la consommation d'énergie sur l'ensemble du territoire communal, ainsi que l'inventaire des sources d'énergies renouvelables potentielles. Si l'on peut s'en réjouir, il est étonnant qu'une telle étude n'ait pas été commandée plus tôt ! Comment développer un programme d'économie énergétique sans cet outil ? Construire de nouvelles sources de production électrique est-il vraiment pertinent, dans un Chablais regorgeant de centrale hydrauliques (Farettes, Tine, Avançon, Vièze, Lavey, Hongrin, etc...) ? S'agit-il de produire de l'énergie nécessaire localement ou de favoriser de grands groupes industriels ? Impossible de trancher en l'absence d'une vision globale de la Municipalité. Par ailleurs, au vu de l'horizon 2035-2050 qu'ambitionne cette étude, il est étonnant qu'il ne soit nullement fait mention de la politique cantonale et fédérale visant à limiter les émissions de dioxyde de carbone (CO2) d'origine anthropique (« objectifs climatiques »).

3) Transports.

Aucune réflexion globale n'est apparue dans les choix de la Municipalité. La Commission espère que le développement du vélo puisse enfin se faire sur notre territoire qui s'y prête bien. Le frein principal identifié par la Commission est sécuritaire. En à peine plus d'une génération, la population de notre ville a été doublée et la circulation a cru en conséquence, bien que la plupart des axes routiers soient restés identiques. Comme l'habitude de se déplacer à vélo se prend dès l'enfance, il est indispensable d'adapter nos rues.

VCEU 3 : La Commission incite la Municipalité à présenter au plus vite son « plan des pistes cyclables », afin que le Conseil communal puisse s'y référer lors de tous

préavis concernant l'aménagement routier, et par là améliorer rapidement les conditions de circulation à vélo.

Il est fait mention du redémarrage du projet de vélo en libre-service, qui avait échoué lors d'une première tentative. L'avenir dira si cette initiative permettra cette fois-ci de populariser la petite reine parmi ceux qui ne possèdent pas de deux-roues.

Le rapport ne mentionne pas l'entrée de notre région dans la zone tarifaire Mobilis. Ce changement aurait pu favoriser l'usage des transports publics par la population. Malheureusement, un découpage en zones beaucoup trop restreintes a annulé le bénéfice pour l'utilisateur et a augmenté la complexité de la tarification. Il est regrettable que la Municipalité n'ait pas réussi à infléchir les choix de Mobilis, ce découpage restant très favorable aux Lausannois et très peu aux Chablaisiens.

Il est par contre fait mention, de manière extrêmement lapidaire, à la mise en œuvre de MobiChablais. Bien qu'il soit trop tôt pour tirer des conclusions, et sans parler des coûts qui ne concernent pas cette Commission, il faut rappeler que la circulation d'un véhicule lourd et polluant comme un car, ne devient écologique qu'à partir d'un certain taux de remplissage (quel que soit le mode de propulsion), et à condition que cela permette une baisse du trafic automobile individuel. En effet, si les passagers ne faisaient pas ce déplacement auparavant, ou s'ils le faisaient en vélo, il n'y a aucun gain écologique au transport collectif. Nous ne pouvons qu'espérer que la Municipalité sera attentive à l'évolution de ce projet et donnera les impulsions nécessaires à son succès.

Nous pouvons de plus déplorer l'absence de réflexion concernant le trafic pendulaire, qui est l'une des principales sources de pollution. Cette question complexe relève de l'aménagement du territoire (séparation, à l'américaine, des zones résidentielles, commerciales, sportives et artisanales, obligeant les habitants à se déplacer constamment au gré de leurs activités, souvent en voiture). Une autre piste est la promotion économique, en favorisant des activités pour lesquelles les aiglons doivent pour l'instant se rendre sur l'arc lémanique, et en refusant l'implantation sur des parcelles communales d'entreprises employant une main d'œuvre qui ne se trouve pas à Aigle. Il existe probablement nombre d'autres pistes d'amélioration.

4) Biodiversité.

Dans sa réponse, la Municipalité annonce son ambition de développer la biodiversité par la réalisation d'un « plan directeur nature » et la postulation à un label de plus, le Label Ville-Verte, qui consiste en fait à un mandat donné au bureau de conseil Nateco AG de Gelterkinden, Bâle-Campagne.

La Commission a pu observer que la Commune ne dispose d'aucune personne ayant la compétence de conduire au quotidien un développement de la biodiversité. En effet, l'entretien des espaces verts communaux est sous-traité à des paysagistes privés, lesquels n'ont pas d'instructions particulières, excepté concernant l'usage des produits de traitements. Ces mandataires ne sont pas spécialisés dans le développement de la biodiversité. Il n'existe aucun chef des parcs et jardins dans notre administration, contrairement à des villes comme Montreux ou Vevey. Le délégué à l'énergie s'occupe, comme son nom l'indique, d'énergie et non de protection de la nature.

La Commission ne peut faire aucune recommandation particulière en vue d'améliorer cet état de fait, mais constate que cette volonté municipale n'a actuellement aucune chance de se concrétiser dans les pratiques quotidiennes d'entretien des espaces verts.

Synthèse

La réponse de la Municipalité est le reflet de l'état actuel des préoccupations concernant l'écologie au sein de son collège. Selon la sensibilité de chacun, les mesures prises ou prévues peuvent paraître insuffisantes ou appropriées. Il n'appartient pas à la Commission de trancher. Nous constatons que des actions sont entreprises essentiellement dans le domaine des bâtiments. Il est évident que la préoccupation écologique est, en comparaison avec d'autres Communes, à un niveau peu développé. Il n'existe pas de stratégie, ni de vision globale. Pour autant, le préavis donne une image réaliste, et nous vous proposons donc, à l'unanimité des membres de la Commission, de l'approuver.

CONCLUSIONS

En conclusions, nous avons l'honneur, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de vous demander de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL D'AIGLE

- Vu le préavis n° 2020-04 du lundi 9 mars 2020
- Ouï le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet
- Considérant que ledit objet a été porté à l'ordre du jour

DECIDE

1. De prendre acte du rapport-préavis municipal n°2020-04 valant réponse au postulat de M. le Conseiller communal Clément Reber, déposé le 28 mars 2019, demandant une analyse de la politique environnementale communale.

Pour la Commission
Le Rapporteur
Alexandre Massy

